

# BULLETIN RÉGIONAL DE LA SANTÉ DE L'ABEILLE

## AUVERGNE RHONE-ALPES

N°42 : juin 2026



### SOMMAIRE

**Bilan mensuel des déclarations à l'OMAA et des investigations des dispositifs de surveillance**  
Page 2

**Frelon asiatique**  
Page 3

**Actualités**  
Page 4 et suivantes



Crédit photo : DDPP 26 - MO

### Un mois de mai très contrasté

Après une période remarquablement fraîche, l'hexagone a connu un épisode précoce de fortes chaleurs exceptionnelles pour un mois de mai avec une anomalie de +1,8°C de la température moyenne mensuelle.

Malgré des périodes propices au butinage, ces écarts de températures ont ralenti l'accumulation de réserves et ont avancé la végétation en superposant les floraisons. Ce phénomène observé depuis plusieurs années, rend difficile les prises de décision par les apiculteurs et la production de miels mono-floraux.

Pensez à remonter d'ici au 30 juin, vos données de piégeage de printemps, sur la plate-forme [www.frelonsasiatiques.fr](http://www.frelonsasiatiques.fr)



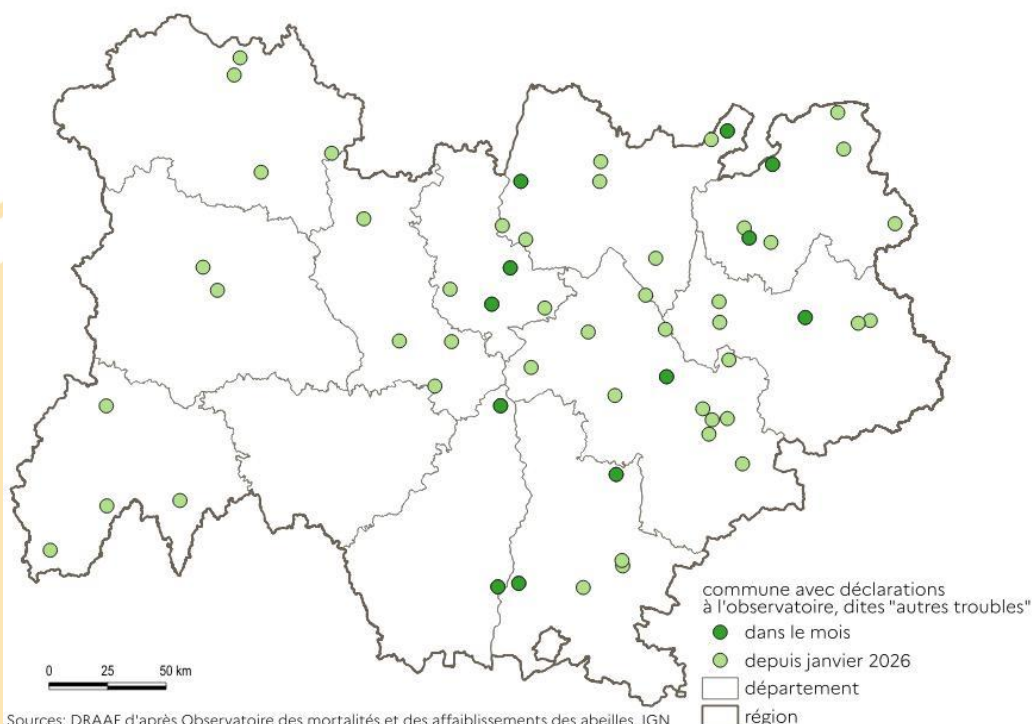
## Bilan mensuel des déclarations à l'observatoire des mortalités et affaiblissements de l'abeille

Le guichet unique de l'OMAA a enregistré 13 déclarations au mois de mai 2026 dans 7 départements, bien moins qu'en mai 2025 (34 déclarations). L'ensemble des déclarations a été orienté vers la voie « autres troubles ».

### Cas orientés « autres troubles » (FRGTV)

Sur ces 13 déclarations, 5 n'ont pas été suivies d'une investigation. Pour quatre déclarations, un accompagnement téléphonique a été réalisé (gestion d'un cas de famine et de 3 cas de CBPV). Un apiculteur n'a pas jugé nécessaire une investigation pour une forte suspicion de CBPV.

Huit déclarations ont été suivies d'une investigation par les vétérinaires de la FRGTV et les TSA conventionnés. Ces investigations ont été déclenchées à la suite de mortalité d'abeilles adultes (6 cas, dont 3 avec des anomalies comportementales) et d'anomalie du couvain (2 cas). Des analyses complémentaires ont été demandées par les investigateurs dans 5 cas, pour confirmer les agents pathogènes incriminés dans les atteintes de couvain (2 cas de Loque Européenne avec SBV confirmés) et mettre en évidence le CBPV sur les abeilles (tous confirmés, dont 2 avec de fortes charges de DWV-B associées). Il n'y a pas eu de détection d'acariose des trachées en ce mois de mai.





# Frelons Asiatiques

Signalez en Auvergne Rhône-Alpes

[www.frelonsasiatiques.fr](http://www.frelonsasiatiques.fr)



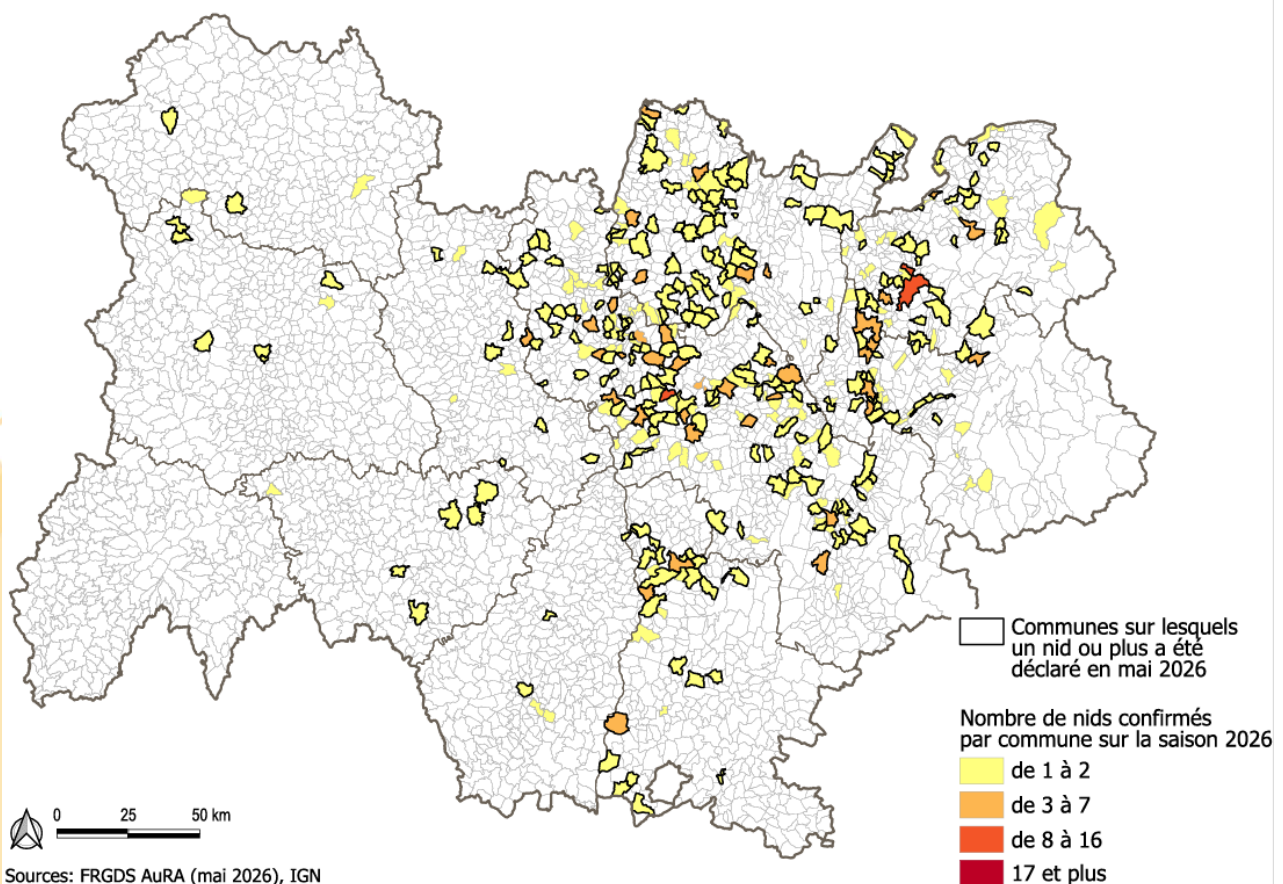
## Point de situation « Frelons asiatiques, *Vespa Velutina* » (FRGDS)

Cette page traite du frelon asiatique à pattes jaunes, *Vespa velutina*, espèce exotique envahissante, par souci de simplification, désigné « frelon asiatique » ou « FA » ci-après.

Avec 1,75 fois plus de signalements qu'au mois d'avril, 562 déclarations ont été faites sur la plateforme régionale. Parmi elles, **376 nids de frelons à pattes jaunes** ont été identifiés avec certitude (67 %). Actuellement, 250 de ces nids ont été détruits (67 %), tandis que 39 autres devraient être détruits dans les jours à venir.

Parmi les nids non détruits, 57 ont fait l'objet d'un appel au déclarant ou du mandatement d'un référent, sans que ces nids aient été détruits pour le moment. Cela s'explique notamment par la taille des nids. Afin d'optimiser les enveloppes budgétaires, il est préférable de ne pas faire détruire les nids primaires par des professionnels, afin de pouvoir détruire davantage de nids secondaires. Néanmoins, les nids actuels peuvent déjà être assez volumineux (taille d'un pamplemousse) et contenir des ouvrières. Ce contexte ne facilite donc pas leur destruction par des personnes non professionnelles. Enfin, 30 nids n'ont pas été détruits, car ils étaient vides ou dataient de la saison précédente.

En comparaison avec les 415 nids identifiés en 2025, le nombre de nids est en légère baisse. Cela reste toutefois à relativiser, avec encore 47 signalements en cours d'expertise ou de traitement, laissant plutôt présager un nombre final relativement constant.



Depuis la fin du piégeage de printemps en mai, les remontées de piégeage de printemps nous parviennent progressivement déjà plus de 1 200 actions renseignées ! Ces chiffres sont importants pour suivre l'utilité et l'efficacité de cette action de piégeage sur le territoire. Le questionnaire est ouvert jusqu'au 30 juin directement sur la plateforme [www.frelonsasiatiques.fr](http://www.frelonsasiatiques.fr), l'exploitation finale des données se fera en juillet.



## FIN DU PIEGEAGE DE PRINTEMPS 2026

L'heure est venue de ranger provisoirement nos pièges et de relever nos prises !

### Période de piégeage



### Préservation de la biodiversité

Les fondatrices de frelons européens font leur apparition, il est nécessaire de les préserver.



### Enregistrement des prises

Participez à la lutte collective en enregistrant vos prises, via un formulaire très simple :

<https://signal.frelonsasiatiques.fr/pegeage-printemps>

Merci, vos données sont précieuses pour le suivi de la lutte !



### Recherche des nids primaires

Maintenant, ouvrons les yeux pour chercher les nids primaires. A faible hauteur (sous les avant-toits, cabane, haies...), ils sont petits et faciles à détruire

[www.frelonsasiatiques.fr](http://www.frelonsasiatiques.fr)





# Actualités, événements et dates à retenir



## Webinaire des Rencontres sanitaires apicoles

22/06/26, 8h30-10h, Nouveau webinaire :

« Y'a pas que Varroa dans la vie, y'a Acarapis aussi ! »

A partir du témoignage d'apiculteurs et des connaissances actuelles, nous aborderons différents points : comment le reconnaître, ses conséquences, les moyens de lutte

Inscriptions : [Webinaire des RSA : "Y'a pas que Varroa dans la vie, y'a Acarapis aussi"](#)

Les replays des webinaires des RSA sont toujours disponibles : [FRGDS AURA - YouTube](#)

## Connaissez-vous bien les loques ?

Un quizz d'auto-évaluation sur les loques est en ligne sur le site de GDS France : [Un nouvel outil pour tester vos connaissances sur les loques en apiculture - GDS France.](#)



## Formations initiales TSA : 2 sessions sur la région à l'automne !



- à Bourg-lès-Valence, dans la Drôme, du 21 au 25 septembre puis les 3 et 4 novembre organisée par le GDS AuRA. Inscriptions et renseignements : [apiculture.frgdsaura@reseau-gds.com](mailto:apiculture.frgdsaura@reseau-gds.com) ou votre GDS départemental
- à Aubières, dans le Puy de Dôme, du 19 au 23 octobre puis 2 jours en novembre organisée par le GDSA63. Inscriptions et renseignements : [contact@gdsa-63.fr](mailto:contact@gdsa-63.fr)

## OMAA dans 2 nouvelles régions !

Pour les ruchers localisés dans les régions Grand Est et Ile-de-France, OMAA est arrivé dans ces régions depuis le 1er juin.

*Attention, c'est la localisation du rucher concerné par l'évènement de santé qui détermine le guichet d'appel.*

### Annuaire de l'OMAA

Auvergne-Rhône-Alpes 04 13 33 08 08

Bourgogne-Franche-Comté 03 62 02 28 20

Bretagne 02 44 84 68 84

Centre-Val de Loire 09 80 80 89 42

Corse 09 70 70 82 77

Grand-Est 03 56 57 57 59

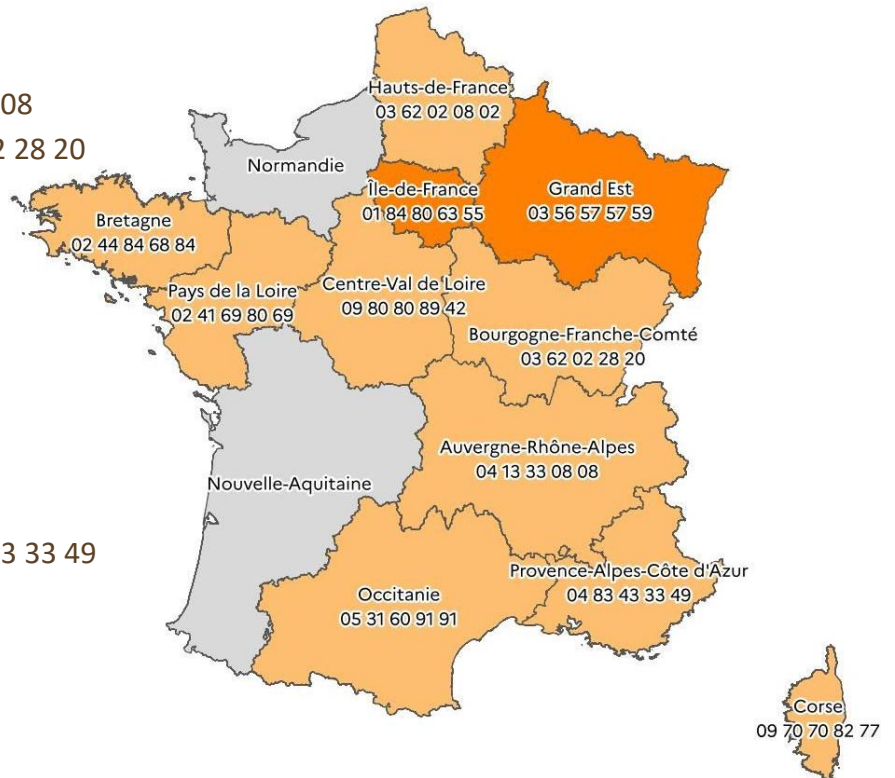
Hauts-de-France 03 62 02 08 02

Ile-de-France 01 84 80 63 55

Occitanie 05 31 60 91 91

Pays de la Loire 02 41 69 80 69

Provence-Alpes-Côte d'Azur 04 83 43 33 49



## Sécurité au rucher : les bons réflexes en cas d'incendie ou d'allergie

### Prévenir les départs d'incendie

Toujours avoir une couverture et un jerrycan d'eau, et si possible un extincteur en état dans le véhicule. L'extincteur doit être vérifié chaque année par une entreprise certifiée APSAD et remplacé tous les 5 ans.

Si possible garer son véhicule dans un endroit sans végétation inflammable car le simple contact d'un pot d'échappement brûlant avec de la végétation sèche peut déclencher un incendie.

Rester vigilant-e avec l'utilisation de l'enfumoir :

- Allumer l'enfumoir dans le coffre du véhicule, sur le plateau du camion, ou dans un toit de ruche métallique, ou encore humidifier la végétation à l'endroit où vous allez allumer l'enfumoir
- Ne pas poser l'enfumoir au sol ou sur une surface inflammable ; le poser de préférence sur un toit de ruche métallique, ou le suspendre au bord de la ruche
- À la fin de la visite, s'assurer que l'enfumoir est convenablement éteint ; idéalement, le boucher ou vider son contenu dans un caisson en fer.

Éviter les travaux de débroussaillage en cas de sécheresse, car une simple étincelle pourrait être à l'origine d'un départ de feu. Débroussailler avant la période de sécheresse pour limiter le risque.

### Se préparer au risque allergique

Une allergie au venin d'abeille peut survenir à tout moment. Ce peut être vous, un-e salarié-e, ou une personne qui vient vous aider simplement une journée.

Les bons réflexes :

- Avoir un téléphone pour appeler les secours
- Avoir une trousse de secours et savoir s'en servir : demandez à votre médecin s'il peut vous prescrire des antihistaminiques et stylos injectables d'adrénaline
- En cas de réaction allergique (gonflement ou chaleurs généralisés, crise urticaire, gêne respiratoire ou pour avaler, confusion, sensation de malaise extrême, troubles digestifs, vomissements, diarrhée, douleurs abdominales intenses, pertes de connaissance...), contactez immédiatement le 15 (SAMU) ou le 112 (numéro d'urgence européen)
- Demander l'avis du médecin quant à l'utilisation de produits contenus dans la trousse de secours.

[Plus d'infos](#)

## Aethina tumida : nouveau foyer en Sicile

1 foyer d'Aethina tumida a été détecté le 14/04/2026 en Sicile dans le même secteur où ce coléoptère avait déjà été identifié à plusieurs reprises en 2025 (source : Commission européenne ADIS le 18/05/2026), l'occasion de rappeler les précautions à prendre en cas d'importation d'abeilles depuis l'étranger.

Toute introduction d'abeilles venant de l'étranger doit obligatoirement être accompagnée d'un certificat sanitaire papier. L'importation depuis certaines zones est interdite.

Renseignez-vous : [Importations d'abeilles et de bourdons depuis l'étranger : quelles règles ? | Ministère de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté alimentaire](#)

<https://wahis.woah.org/#/in-review/6772?reportId=183160&fromPage=event-dashboard-url>



### TOUT SAVOIR SUR LE AETHINA TUMIDA

*Le petit coléoptère des ruches*

Non présent actuellement en France métropolitaine, ce ravageur des colonies d'abeille est un danger pour l'apiculture française. Il se nourrit du couvain, du miel et du pain d'abeille entraînant un affaiblissement ou la mort des colonies. C'est pourquoi sa présence doit être détectée et déclarée le plus rapidement possible.



#### COMMENT RECONNAÎTRE AETHINA TUMIDA ?

**Le coléoptère adulte :**

- ▶ mesure de 5 à 7 mm de long, soit environ 1/3 d'une abeille ;
- ▶ de couleur brun à noir ;
- ▶ a des antennes en massue et des élytres ne recouvrant pas tout l'abdomen ;
- ▶ se déplace très rapidement sur les cadres et fuit la lumière et les abeilles ;
- ▶ se cache dans les alvéoles et les anfractuosités de la ruche.

**La larve :**

- ▶ mesure environ 1 mm à maturité ;
- ▶ de couleur blanc-crème ;
- ▶ possède 2 rangées d'épines dorsales.

**Les œufs :**

- ▶ généralement pondus en grappe ;
- ▶ se trouvent dans les alvéoles ou les anfractuosités de la ruche.



#### COMMENT LE DÉTECTER ?

Par un examen visuel régulier, approfondi et attentif de l'intérieur des ruches. Pour cela, les cadres doivent être retirés de la ruche un par un et chaque face est observée. Le fond et des parois de la ruche doivent être l'objet d'une attention particulière de même que les fissures et crevasses du bois.

#### QUE FAIRE SI VOUS LE SUSPECTEZ ?

Appelez immédiatement

- ▶ l'OMAA : 04 13 33 08 08
- ▶ ou votre GDS
- ▶ ou votre TSA



#### QUE FAIRE POUR ÉVITER SON INTRODUCTION ?

Aethina tumida est présent sur le continent africain dont il est originaire mais aussi, il s'est implanté dans de nombreux zones du globe : le sud de l'Italie et le territoire de la Réunion. C'est pourquoi le suivi des règles d'importation sont primordiales, elles assurent la protection de tout le cheptel métropolitain.

**CONSEIL**  
Privilégier une gestion en autonomie de votre cheptel ou des achats locaux afin de limiter le risque d'introduction de maladies.

**Toute introduction d'abeilles venant de l'étranger doit obligatoirement être accompagnée d'un certificat sanitaire ! L'importation depuis certaines zones infestées est interdite.**

**Renseignez-vous :** Apiculture : renforcement de la vigilance vis-à-vis des risques d'introduction de maladies exotiques réglementées | Ministère de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté alimentaire



Cliquez ici pour accéder au lien

#### BESOINS DE PLUS D'INFOS ?

2 webinaires pour répondre à vos questions

Le petit coléoptère des ruches Aethina tumida, un danger potentiel



Cliquez ici pour accéder au lien

Aethina tumida de la suspicion au vivre avec



Cliquez ici pour accéder au lien



apiculture.frgds-aura@reseaugds.com